

Pourquoi intervenir des dizaines d'années après la fermeture du site minier ?

L'étude suit l'application d'une directive européenne de 2006 sur les déchets de l'industrie extractive. Dans le domaine de l'après-mine, l'évaluation des impacts sur la santé humaine, potentiellement liés aux anciennes activités minières, est une démarche engagée récemment.

Quels sont les impacts potentiels des anciennes mines ?

Les sources de pollution principales sont les dépôts miniers (liés à l'extraction ou au traitement du minerai) et les eaux d'origine minière qui peuvent libérer les métaux qui y sont contenus. L'impact environnemental dépend des métaux concernés et des concentrations relevées.

Les interventions sont-elles réalisées dans le cadre du permis de recherches (PER) attribué à Variscan Mines ?

Les interventions de terrain menées par GEODERIS sont réalisées pour établir un état des lieux de l'environnement du site minier suite à l'activité minière passée. Elles n'ont pas de lien avec les travaux que pourrait conduire Variscan Mines dans le cadre du PER.

Les prélèvements peuvent-ils endommager mon terrain ?

Les prélèvements de sols sont réalisés sur une profondeur maximale de 30cm et autant de large, dont est retirée une petite partie seulement. La terre restante est remise dans le trou. Les gazons ornementaux, au préalable proprement décapés, sont réinstallés. La trace visuelle après prélèvement est faible.

Comment seront diffusés les résultats de l'étude ?

Les résultats acquis lors de l'étude seront remis à la DREAL Occitanie. Une fois l'étude finie, sa diffusion sera réalisée par les services de la Préfecture de l'Ariège et de la Sous-Préfecture de Saint-Girons.

Les différents acteurs

L'État

L'État finance les études et investigations complémentaires prévues pour évaluer l'impact sanitaire et environnemental des anciens sites miniers sur le territoire métropolitain, et notamment en région Occitanie sur le secteur minier du Pic-de-la-Fourque.

GEODERIS

GEODERIS est l'expert de l'État dans le domaine minier à qui a été confiée la mise en œuvre de cette étude dans son intégralité. Un représentant de cet organisme sera présent pendant toute la campagne de terrain.

Contacts

DREAL Occitanie

1, rue de la cité administrative
- CS 80002,
31074 Toulouse Cedex 9

Unité interdépartementale
Haute-Garonne - Ariège
Tel: 05 61 15 39 99

Sous-préfecture de Saint-Girons

Tel: 05 61 96 25 80
www.ariège.gouv.fr

GEODERIS

Antenne Sud - PIST OASIS 3 -
Bât. A, rue de la Bergerie -
30319 Alès Cedex

Christian Vachette,
Directeur Antenne Sud,
04 66 61 09 81
Aurore Stephant-Champigny,
04 66 61 09 89
www.geoderis.fr

Secteur minier du Pic de la Fourque (09)

Diagnostic préliminaire

Campagne de mesures et de prélèvements en 2017



Contexte et objectifs

Historique

Le secteur minier de Pic-de-la-Fourque a fait l'objet d'une exploitation minière pour le tungstène. Le gisement dit de « Salau » ou d'« Anglade » a principalement été exploité par travaux miniers souterrains, jusqu'en 1986.



Carreau du niveau 1230

Diagnostic environnemental préliminaire

Suite à l'étude pilote réalisée par GEODERIS sur le site minier de Salau, présentée à la population en 2016, un complément d'étude s'est avéré nécessaire. Dans le cadre de cette étude sanitaire et environnementale complémentaire, un diagnostic préliminaire sera mené par GEODERIS en 2017. Il permettra de disposer d'un état des lieux de l'environnement du site, sur les zones hors influence minière et sur les zones situées en aval du site minier.

Par ailleurs, une évaluation des risques sanitaires et environnementaux distincte doit être menée par Variscan Mines dans le cadre du permis de recherches.

Calendrier

Campagne de terrain en 2017

Une campagne de prélèvements et de mesures est programmée du 12 au 30 juin 2017 par GEODERIS. Elle verra l'intervention d'une dizaine de professionnels spécialisés dans les diagnostics environnementaux et dans la sécurisation de travaux en zone montagneuse. Dans ce cadre, pour les zones les plus difficiles d'accès, certains travaux pourraient nécessiter l'hélicoptage des opérateurs. Il s'agira d'opérations de transport ponctuelles et rapides.

Cinq zones d'investigations ont été identifiées et concernent les communes de Couflens et de Seix (cf. carte ci-dessous).

Les maires ont été informés par la sous-préfecture de Saint-Girons. La Gendarmerie a également été informée de ces interventions de terrain. Les intervenants disposeront d'une pièce d'identité qu'ils pourront présenter sur demande.

Localisation des zones d'investigations envisagées en 2017



Nature des investigations

Ces investigations vont consister en des prélèvements (eaux, sols, sédiments) et des mesures sur site (sols et sédiments). Les prélèvements vont ensuite faire l'objet d'analyses en laboratoire.

Prélèvements de sols

À l'aide d'une bêche ou de petites pelles inox, de la terre est prélevée sur les premiers centimètres de sol. Un même échantillon consiste le plus souvent en un mélange de plusieurs prises (petites quantités de terres prélevées à plusieurs endroits puis homogénéisées).

Prélèvements d'eaux

Des échantillons d'eau sont prélevés avec des flacons (pour un volume total maximum de deux à trois litres) au niveau des cours d'eau.

Mesures sur site

Des mesures sur les sols et les sédiments sont réalisées avec un appareil de fluorescence X portable, afin d'obtenir un ordre de grandeur des concentrations pour les principales substances étudiées.



prélèvement de sols



prélèvement d'eau



mesures sur site